

décide

de donner un avis favorable au projet présenté sous réserve que le stationnement des véhicules sera interdit avenue M. Barthé au droit de la parcellé dont la Société est propriétaire.

Approuvé à l'unanimité

### 13/ Subvention à l'amicale Royannaise des donneurs de sang bénévoles.

L'association Royannaise des donneurs de sang bénévoles sollicite l'attribution d'une subvention.

Compte tenu du but social de l'association, la Commission des Finances propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 40.000 francs pour l'année 1959.

La dépense sera mandatée au chap. XXXI "Dépenses imprévues"

Approuvé à l'unanimité

### 14/ Election de délégués du Conseil Municipal à la Commission sanitaire locale.

Le 8 Septembre 1959, le conseil Municipal ayant désigné M. M. Breuniscau, Guilland, Reis et Galland pour siéger avec M. le maire à la commission sanitaire locale.

Par lettre en date du 8 octobre M. le Grefet vient de faire connaître que le Conseil Municipal devait désigner 7 délégués titulaires et 7 supplétifs.

Le conseil Municipal

Sur sa délibération du 8 Septembre 1959

Sur la lettre de M. le Grefet de la Charente-Même du 8 octobre 1959  
- désigne

- M. M. Streiger, Breuniscau, Guilland, Reis, Galland, Menant, Lomusé comme délégués titulaires à la commission Sanitaire Communale.

- M. M. Gachet, Mme Touché, M. M. Rochesteroux, Etcheber, Chamboulon, Biscaya, Bujard, comme délégués supplétifs à la commission Sanitaire communal.

Approuvé à l'unanimité

M. le Dr Gachet attire l'attention du conseil Municipal sur le problème du chômage à Royan. Il y a actuellement 58 chômeurs à Royan, 32 hommes, 26 femmes. Dans 8 jours le nombre augmentera : une société va déboucher 10 ouvriers et la voie ferrée a adressé le 21 Septembre une lettre à 63 ouvriers pour débouchage le 22 Octobre. Il propose qu'une demande soit adressée de toute urgence à M. le Grefet de la Charente-Même en vue de l'ouverture d'un fonds de chômage.

Le conseil Municipal

Considérant que 53 chômeurs sont actuellement inscrits  
Considérant que ce chiffre risque de s'accroître par suite des prochains licenciements dans le bâtiment

décide

- de demander à M. le Grefet de la Charente-Même de bien vouloir autoriser

562

Approuvé

59